

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire pour cessation d'activité

Par **dinosaure**, le **19/10/2010** à **06:40**

Bonjour, rnrnen 2006, j'ai vendu mon fond de commerce a une personne de mauvaise foi, car j'ai eu beaucoup de probleme pour me faire payé. nous sommes aller jusqu'au tribunal de commerce, est apres plus d'un ans de bagarre, j'ai récupérer mon fond, mais le problème est que mon acheteur est parti a la cloche de bois en emportant tous le materiel et la licence. aujourd'hui, je me retrouve a payer un loyer pour une affaire inexploitable est invendable, puis je demander une liquidation judiciaire ce qui me dispenserait de regler le loyer.